



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 24 Septembre 2020

1. Commission voirie :

Suite aux consultations des entreprises de BTP, c'est la société EUROVIA qui a été retenue pour divers travaux proposés par la commission (réfection du chemin du Raccoud, création d'un emplacement PMR (personnes à mobilité réduite) sur le parking de la salle des fêtes). Coût total de ces travaux : 36 236 euros TTC.

L'entreprise FOURMY a été retenue pour le busage du fossé (côté cimetière, entre le cimetière et l'église) route du Bourg-Saint-Christophe (80 ml) et création d'un chemin piétonnier. Coût de ces travaux : 5 890,68 euros TTC.

2. Écoles :

La rentrée des classes s'est bien effectuée.

Pour la cantine, Mme Julien n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, la municipalité a fait appel à une agence d'intérim (RAS). C'est Mme Marie-Jo Corsaletti qui la remplace.

La gestion de la garderie a été reprise par la commune, Mme Charron garde son poste.

3. BUCOPA (Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain) :

Site : www.bucopa.fr

La réunion du syndicat mixte a eu lieu le 22 septembre à Saint-Vulbas, avec à l'ordre du jour la mise en place des nouvelles instances de cet organisme. M. Alexandre Nanchi, conseiller régional, a été élu à la présidence.

Rappelons que le territoire du BUCOPA comprend 4 communautés de communes :

- la Communauté de communes de la Côtière à Montluel ;
- la Communauté de communes de Miribel et du Plateau ;
- la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;
- la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon.

4. CPINI (Centre de Première Intervention Non Intégré) de Faramans :

Afin de réorganiser les procédures d'intervention entre les différents centres d'intervention de sapeurs-pompiers, deux communes test ont été choisies par le SDIS pour le département de l'Ain. Il s'agit de FARAMANS ET SAVIGNEUX.

Toutes les manifestations des sapeurs-pompiers de Faramans pour cette fin d'année sont annulées.

5. CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Vu le contexte pandémique et afin de protéger nos aînés, l'équipe du CCAS a décidé d'annuler le repas annuel traditionnel. En contrepartie, un bon d'achat sera distribué aux personnes qui auront répondu favorablement au coupon-réponse qui leur sera adressé comme les années précédentes.

Pour les bénéficiaires des années précédentes, rien ne change. Pour les nouveaux bénéficiaires, l'âge requis est de 70 ans.

6. Finances :

Un bilan des dépenses communales liées à la pandémie Covid-19 a été réalisé. À ce jour, ces dépenses s'élèvent à 11 000 euros pour les divers achats spécifiques réalisés et le manque à gagner quant à la location de la salle des fêtes.

7. Informations diverses :

- L'employé municipal Christophe Warembourg quitte la commune pour de nouveaux horizons. Il sera remplacé au printemps prochain.
- Engazonnement du terrain de foot : **ACCÈS INTERDIT PENDANT 6 MOIS.**
- Un rappel : les sacs jaunes du tri sélectif doivent être sortis **AU PLUS TÔT** la veille du ramassage.
- Le dépôt d'ordures et autres est interdit dans les poubelles de la salle des fêtes.
- Le dépôt de terre au lagunage est interdit sans autorisation préalable de la mairie.
- Le conteneur de collecte des vêtements est de nouveau disponible.
- Une campagne de localisation des bornes de propriété a été lancée pour cet été par l'IGN (Institut National de l'information géographique et forestière).

Site IGN : www.ign.fr/institut/actus/ensemble-localisons-bornes-proprieite.

Vous pouvez encore contribuer à cette action en installant l'application ALEA sur votre smartphone. Pour plus d'informations, consultez le site de la commune.

8. Financement participatif de centrales solaires :

EDF Renouvelables développe deux centrales solaires au sol sur les communes de Lagnieu et Loyettes, en partenariat avec la CCPA.

Une campagne de financement participatif est mise en place afin de permettre aux citoyens de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain de devenir financeurs de ces centrales solaires et d'être associés à leurs retombées économique et sociales.

Deux permanences d'information sont organisées par les équipes d'*EDF Renouvelable* et de *Lendosphère* (organisateur du financement participatif) :

- le mardi 06 octobre de 13 h à 19 h à la mairie de Lagnieu ;
- le vendredi 09 octobre de 13 h à 19 h à la mairie de Loyettes.

Informations auprès de Lendosphere : www.lendosphere.com/lagnieu-et-loyettes

Contact : contact@lendosphere.com ou 01 42 06 85 30. Voir aussi le site de Faramans.